




INTERPRETATION n° 2017-5

Mots clés : arc nu, barebow, poids

Photos	Problème / divergence avec le règlement
	<ul style="list-style-type: none"> - Source : interprétation World archery (février 2016) - A la majorité, le Comité Technique de la W.A. a décidé, que d'après le règlement 22.3.6.2, le système de poids photographié ci-dessous n'est pas autorisé dans la division arc nu. En effet, ce règlement stipule que « des poids peuvent être ajoutés sur la partie inférieure du corps d'arc. Tous les poids, peu importe leur forme, doivent être fixés directement sur le corps d'arc sans corde, extension, système de montage angulaire ou système d'absorption des chocs ». Le Comité Technique a estimé que les poids photographiés sont des ajouts à une extension ou un système de montage angulaire et ne sont pas fixés directement sur le corps d'arc comme stipulé dans le règlement.

Solution proposée au vote des commissions : Interdire ce genre de dispositif

	Acceptation	OUI	NON	N/C	Date
Commission nationale des Arbitres		X			03/12/2017
Pas de commentaire					
Commission sportive cible		X			03/12/2017
Commentaire : OK d'autant plus que le poids dans son ensemble est en plusieurs matériaux il y a de facto différence d'absorption interne des vibrations donc absorptions globale					
Commission sportive parcours		X			04/12/2017
Commentaire : pas de commentaire					
Vice-présidente déléguée à la vie sportive		X			03/12/2017
Commentaire :					
Demande d'interprétation à la World Archery nécessaire ?					
Validation de la demande d'interprétation par le bureau fédéral					X
Si pas de validation de la demande d'interprétation auprès de la W.A. que doit-on faire ?					

DECISION APPLICABLE

Le matériel indiqué ci-dessus est donc interdit en France comme à l'international dans la division arc nu (barebow) dans toutes les disciplines reconnaissant cette catégorie d'arc.

Christophe PEZET, Président de la CNA, Le 07/12/2017

APPROUVÉ